



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



DC2003-0017
18 septembre 2003

NOTE DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE MONDIALE

Les membres du Comité du développement trouveront ci-joint, pour information, une Note du Président de la Banque mondiale, James D. Wolfensohn, qui sera présentée à la soixante-huitième réunion que le Comité tiendra le lundi 22 septembre 2003 à Dubaï (Émirats arabes unis).

NOTE DU PRÉSIDENT AU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

I. INTRODUCTION

1. La réunion de septembre 2003 du Comité a lieu dans un contexte marqué par la poursuite d'une reprise modérée dans certains grands pays avancés et en développement, reprise qui ne touche cependant pas encore toutes les régions et qui reste fragile. Il n'en est que plus urgent d'entreprendre des efforts à moyen terme pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté dans l'ensemble du monde en développement. Il me semble que nous pouvons faire preuve d'un certain optimisme puisque la communauté internationale prend peu à peu les mesures qui, de l'avis général, sont nécessaires pour atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire. Mais il nous faut maintenir cette dynamique, voire même la renforcer. J'espère que nos délibérations imprimeront un nouvel élan au processus.

2. Nos débats, durant ces assemblées, seront centrés sur trois thèmes. Nous examinerons ce qui peut être fait pour accélérer les progrès en direction des ODM, ainsi que les volumes et les types de financements extérieurs qui devront être fournis pour produire des résultats, en nous appuyant sur les nouvelles analyses de la situation d'un certain nombre de pays effectuées par la Banque. Nous poursuivrons aussi nos échanges de vues sur la marche à suivre pour permettre aux pays en développement et en transition de mieux se faire entendre au sein des institutions de Bretton Woods. Enfin, pendant le déjeuner, nous aurons l'occasion de faire le point sur l'ordre du jour commercial après la réunion de Cancun, sachant que le succès ou l'échec de nos efforts pour combattre la pauvreté dans le monde en dépend.

3. Comme je l'ai annoncé dans ma note d'avril, je me propose de passer en revue ici les initiatives prises par le Groupe de la Banque mondiale dans des domaines particuliers examinés antérieurement par le Comité pour éviter d'avoir à préparer une longue série de notes distinctes.

II. L'ÉCONOMIE MONDIALE

4. Depuis notre réunion d'avril, la reprise de l'activité économique mondiale s'est accélérée, entraînée par celle des États-Unis. Grâce à la relance de la production, les échanges mondiaux, restés peu vigoureux au cours des deux années précédentes, ont redémarré pour s'accroître de presque 7 % en 2003. Certains risques de dégradation sont également moins menaçants. Cette évolution de la situation, conjuguée à une modeste remontée des prix des produits de base non pétroliers, des taux d'intérêt peu élevés et une contraction des marges, a contribué à améliorer les perspectives à court terme des pays en développement. Dans l'ensemble, ces pays ont mieux résisté que les pays industrialisés au déclin de l'activité depuis 2001, et mènent le mouvement de redressement qui s'est amorcé. Toutefois, si l'on considère les régions autres que l'Asie, on note que, en 2003,

l'activité économique stagne en Amérique latine et ne progresse guère que de 3 % environ dans les autres régions en développement. Les perspectives de croissance sont bonnes pour les mois à venir dans toutes les régions en développement. Le mouvement de redressement mondial s'effectue néanmoins sur des bases fragiles et pourrait être compromis par les déséquilibres à long terme et les problèmes structurels observés dans les pays riches, les secousses géopolitiques qui menacent et la marge de manœuvre réduite qu'offrent les politiques macroéconomiques. D'autre part, même si la reprise se confirme, la croissance dans les pays les plus pauvres restera bien inférieure à celle qu'il leur faudrait pour se rapprocher sensiblement des ODM. Il est donc crucial que tous les pays fassent front commun pour résister à la menace toujours présente du protectionnisme et s'engagent à nouveau à remettre sur la bonne voie le cycle du développement lancé à Doha. Il est également crucial que le monde en développement redouble d'efforts pour accélérer la croissance et se rapprocher des ODM.

III. APPUYER LE DÉVELOPPEMENT ET RÉDUIRE LA PAUVRETÉ : CONCRÉTISER LE CONSENSUS DE MONTERREY

5. Dix-huit mois environ se sont écoulés depuis les accords historiques de Monterrey qui ont défini la voie que la communauté internationale s'est engagée à suivre dans le but de réduire la pauvreté dans le monde et d'atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Ainsi que nous l'avons noté lors des réunions antérieures, des progrès ont été enregistrés depuis, mais il reste encore beaucoup à faire, et ce par toutes les parties. Pour ceux qui voient à quel point il est urgent de s'attaquer à la pauvreté dans le monde, les progrès semblent parfois terriblement lents.

Assurer un suivi à l'échelle mondiale

6. À sa dernière réunion, le Comité a réitéré sa volonté d'assurer un suivi régulier des politiques et des programmes d'action adoptés par les pays en développement, les pays développés et les institutions internationales en vue d'atteindre les ODM, en se basant sur un rapport initial préparé par les services de la Banque et du FMI. Il est donc prévu que le premier des rapports de suivi de la situation dans le monde, qui seront par la suite établis chaque année, sera préparé pour la prochaine réunion du printemps du Comité. Les travaux destinés à faire avancer ce cadre de suivi se sont poursuivis, tant sur les questions de fond ayant trait à la mesure et à l'évaluation des politiques et des programmes d'action que sur la mise en place d'un vaste partenariat avec d'autres institutions clés sur lequel s'appuieront ces activités. Un rapport d'étape et un plan d'activité ont été examinés par les administrateurs de la Banque, et un rapport analytique a été soumis aux ministres. Si les progrès peuvent être jugés satisfaisants, il n'en faudra pas moins consentir un effort considérable pour maintenir la dynamique et assurer la concordance et la cohérence de nos entreprises collectives. Il ne faudra pas non plus perdre de vue l'objectif ultime de ce suivi, qui est de favoriser la poursuite de l'action en identifiant les priorités et en rendant les parties prenantes comptables de leurs efforts pour atteindre les ODM et autres résultats connexes.

Soutenir des politiques bien conçues avec des financements adéquats et adaptés

7. J'espère que, à cette réunion, nous pourrions faire porter nos discussions sur un aspect particulier de l'effort à accomplir : la nécessité d'appuyer des politiques nationales bien conçues par des financements extérieurs d'un montant suffisant, fournis sous la forme qui convient. Le Comité est saisi d'un document qui rend compte des résultats d'une étude réalisée par la Banque durant l'été sur tout ce qui pourrait être fait au niveau des pays pour accélérer les progrès en direction des ODM, à savoir poursuivre de meilleures politiques intérieures, améliorer la gouvernance et fournir une aide accrue selon des modalités plus efficaces. L'étude en question porte sur un échantillon représentatif de 18 pays à faible revenu poursuivant des politiques relativement satisfaisantes (elle est complétée par un examen plus général de la situation des pays à faible revenu en difficulté (LICUS) et des pays à revenu intermédiaire).

8. L'étude met en évidence, de façon convaincante à mon avis, la nécessité impérieuse et les possibilités d'accélérer les progrès sur le front des ODM au niveau des pays. Les très nets progrès accomplis au plan de l'action publique depuis une vingtaine d'années constituent une base solide pour l'intensification des efforts dans un large éventail de pays en développement et pour une utilisation plus efficace de l'aide. L'analyse montre par ailleurs que si la portée des efforts déployés n'est pas considérablement accrue, pratiquement aucun pays à faible revenu ne parviendra à se rapprocher réellement des ODM. Il faut alimenter la dynamique de concertation amorcée dans le sens de ces objectifs et approfondir les réformes engagées par les pays en développement eux-mêmes, notamment pour améliorer encore davantage le climat de l'investissement, la gestion du secteur public, la gouvernance et la fourniture de services. Mais il sera essentiel de fournir rapidement une aide extérieure suffisante si l'on veut favoriser l'intensification des réformes et renforcer la capacité d'absorber effectivement l'aide, de manière à créer un cercle vertueux et d'accroître les chances d'atteindre les ODM.

9. L'étude conclut qu'une augmentation substantielle de l'aide sera nécessaire pour accélérer les progrès en direction des ODM. Alors que la communauté internationale s'est engagée à accroître le niveau de l'aide d'environ 16 milliards de dollars d'ici à 2006, il est estimé dans l'étude qu'une augmentation initiale de 30 milliards de dollars au moins par an sera nécessaire. C'est là une estimation prudente dans la mesure où, même si l'étude est basée sur les meilleures évaluations disponibles au niveau des pays, il y a néanmoins des lacunes dans les facteurs considérés, notamment en ce qui concerne les investissements requis dans l'infrastructure, le coût des programmes et des biens publics de portée mondiale, et l'allègement additionnel de la dette lié à l'Initiative PPTE. Au demeurant, cette estimation de base de 30 milliards de dollars d'aide supplémentaire ne couvre pas le coût de la réalisation de tous les ODM dans tous les pays. Même les pays faisant partie de l'échantillon auront besoin de montants sensiblement plus élevés pour pouvoir atteindre les ODM, à mesure qu'ils renforceront leurs politiques publiques et leur capacité institutionnelle. Par ailleurs, pour parvenir à améliorer la situation des LICUS, il faudrait une aide additionnelle dont le montant n'est pas évalué dans l'étude. Enfin, compte tenu des besoins importants à satisfaire dans de nombreux pays à revenu

intermédiaire, l'aide additionnelle permettrait d'accélérer les avancées en direction des ODM dans ces pays. Par conséquent, à mesure que les pays en développement iront de l'avant dans la réforme de leurs politiques publiques et de leurs institutions, l'octroi d'une aide encore plus importante pourrait effectivement servir à accélérer la cadence de réalisation des ODM. Bien qu'il soit difficile d'avancer des chiffres précis, je suis convaincu que le surcroît d'aide de 50 milliards de dollars par an proposé par le Chancelier Brown dans son projet de mécanisme international de financement (IFF) peut être pleinement justifié et véritablement mis à profit.

10. Tout aussi important que de poursuivre les réformes et d'accroître en proportion le volume de l'aide extérieure, il conviendra d'apporter certains changements substantiels à la manière dont l'aide est acheminée. Sur les 52 milliards de dollars actuellement engagés au titre de l'aide, seulement la moitié environ est disponible pour couvrir les dépenses afférentes aux programmes et aux projets des pays bénéficiaires. Les estimations du niveau d'aide requis qui sont contenues dans l'étude concernent les liquidités nécessaires pour atteindre les ODM, ce qui laisse entendre que les modalités d'octroi de l'aide additionnelle sont radicalement modifiées. Ces modalités doivent être modifiées à quatre égards. Tout d'abord, à mesure que les pays améliorent leurs résultats de politique économique, ils devraient avoir accès, en temps voulu, à une aide prévisible. Deuxièmement, cette aide devrait mieux cadrer avec les DSRP ou les stratégies de développement des pays bénéficiaires et avec leurs processus internes. Troisièmement, pour que le niveau d'endettement des pays les plus pauvres et les plus vulnérables reste supportable, l'aide devrait plus souvent prendre la forme de dons. Enfin, lorsque la situation du pays le justifie, l'aide devrait être fournie sous une forme qui permette de mieux financer les charges récurrentes.

11. L'étude montre aussi qu'une aide accrue fournie de manière plus efficace ne saurait remplacer l'élargissement des débouchés commerciaux ou l'achèvement du cycle de Doha sur des résultats positifs. Le commerce et l'aide se complètent — un accès élargi aux marchés rend l'aide plus productive. Alors que le commerce est le fondement d'une croissance qui s'auto-alimente sur le long terme, l'aide permet aux pays en développement de mieux s'équiper et d'améliorer leur infrastructure de façon à tirer pleinement parti des opportunités commerciales.

12. Il va de soi que l'analyse présentée dans le document soumis au Comité du développement sur la manière dont on pourrait appuyer l'intensification des efforts nationaux en fournissant aux pays une aide efficace et d'un montant suffisant est un début de réponse et non une fin en soi. Cela dit, je suis convaincu que cette analyse peut servir de base aux mesures décisives qu'il est urgent de prendre si nous voulons atteindre les objectifs fixés pour 2015. Il nous faut tout d'abord aider collectivement chaque pays à renforcer son DSRP ou l'instrument qui en tient lieu pour assurer une prise en compte plus claire et systématique des ODM ; la démarche devra se concrétiser par des programmes d'action pouvant faire l'objet d'un suivi, par la détermination précise des volumes et des modalités du financement requis et par la fourniture effective dudit financement selon les modalités prévues. En deuxième lieu, nous devons veiller à mobiliser le surcroît d'aide nécessaire. Il s'agit dans un premier temps de faire en sorte

que les engagements d'aide qui ont été pris en préparation de Monterrey et depuis lors sont bien honorés dans les délais voulus. Pour l'essentiel, ces engagements ne se sont pas encore matérialisés. Il nous faut également examiner d'urgence les options possibles pour mobiliser les financements qui seront nécessaires au-delà des 16 milliards de dollars déjà engagés, sachant qu'il importe de fournir ces ressources rapidement et qu'il faut du temps pour préparer et mettre en œuvre les propositions. Enfin, nous devons faire avancer sans tarder le chantier de l'amélioration de l'efficacité du développement et celui de l'application des accords conclus à Rome en février sur l'alignement et l'harmonisation des procédures des bailleurs de fonds.

Accroître l'efficacité de l'aide et gérer en vue d'obtenir des résultats

13. Comme on l'a déjà indiqué, la réalisation des ODM ne passe pas seulement par une aide accrue, mais par un déploiement beaucoup plus efficace de cette aide. Dans ma note d'avril 2003, j'ai recensé les mesures à prendre pour renforcer l'efficacité du développement. En février, à Rome, les bailleurs de fonds bilatéraux, les pays partenaires et les organisations internationales ont entériné la plupart de ces mesures dans la déclaration publiée à l'issue du Forum de haut niveau sur l'harmonisation. L'appui politique exprimé dans la déclaration de Rome et les pistes d'action clairement définies dans ce document offrent une occasion rare d'améliorer l'efficacité de l'aide et d'intensifier l'impact des interventions en faveur du développement au niveau des pays.

14. La communauté des bailleurs de fonds prend au sérieux les engagements pris dans la déclaration et s'emploie à les traduire dans les faits. Une vingtaine de pays en développement — pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire — ont mis en marche des processus et des activités allant dans le sens de l'alignement et de l'harmonisation des procédures des bailleurs de fonds. Fait important, un nouveau groupe de travail sur l'efficacité de l'aide a été créé par le CAD ; comparé au groupe sur les pratiques des donateurs qui le précédait, ce groupe est doté d'un mandat élargi et les membres qui le composent sont issus d'horizons plus divers. Selon ce nouveau mandat, l'alignement des procédures des bailleurs de fonds et leur harmonisation avec les stratégies, les systèmes et les processus propres à chaque pays s'inscrivent dans une démarche intégrée.

15. La Banque mondiale est fermement décidée à mener à bien ce programme international d'harmonisation et d'alignement et a répondu aux appels des bailleurs de fonds qui l'invitaient à assumer des responsabilités supplémentaires au niveau mondial pour la mise en œuvre du programme dans les pays. La Banque a ainsi joué un rôle moteur dans des domaines d'intervention clés du groupe de travail du CAD et a facilité, par l'intermédiaire du Portail du développement, l'utilisation d'une base de données commune sur l'harmonisation et le partage des connaissances et des données d'expérience entre praticiens du développement. Dans le même temps, la Banque poursuit la réforme de ses procédures internes — meilleure articulation entre Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et Stratégies d'aide-pays (CAS), réforme de l'administration des prêts (notamment au niveau des informations que les pays sont tenus de fournir), facilitation de la mise en commun des ressources dans les

programmes SWAP (programmes relevant d'une approche sectorielle), modernisation des politiques de sauvegarde environnementale et sociale, et simplification de la politique d'audit — en vue de mieux harmoniser ses activités avec celles de ses partenaires compte tenu des systèmes propres à chaque pays.

16. À sa dernière réunion, le Comité a demandé que le programme de gestion axée sur les résultats mis en place par la Banque soit exécuté rapidement. Le plan d'action prévoit des mesures dans trois domaines en vue de mettre davantage l'accent sur les résultats : appui aux pays en vue de définir et de suivre les résultats recherchés ; changements dans les stratégies, les instruments et les incitations en place à la Banque ; et promotion d'un partenariat mondial en vue d'harmoniser la présentation des rapports et de coordonner l'appui aux pays en développement.

17. Au sein de la Banque, les premières initiatives ont consisté notamment à lancer un programme pilote destiné à recentrer les stratégies d'aide-pays sur les résultats, en établissant un lien plus clair entre les programmes de l'institution et les priorités des pays, y compris celles qui concernent les ODM. Le Conseil a déjà approuvé une CAS basée sur les résultats, et six autres CAS pilotes sont en préparation pour l'année à venir. Un système de mesure des résultats de l'IDA a été arrêté dans les grandes lignes pour IDA-14. Ce système permettra d'évaluer globalement les progrès réalisés au plan de l'impact sur le développement, ainsi que la contribution de l'IDA en la matière par le biais des programmes axés sur les résultats mis en place au niveau des pays. Le système en est à la phase d'essai et le bilan de l'expérience sera présenté à la réunion de l'IDA du printemps 2004.

18. À l'échelon mondial, la Banque contribue à l'élaboration d'un plan d'action destiné à combler les lacunes des données de base et à expliciter les renseignements que les pays sont tenus de fournir. Elle a notamment aidé à organiser un atelier interinstitutions sur l'amélioration des statistiques pour la mesure des résultats du développement qui s'est tenu au début de juin 2003. La Banque collabore également avec le nouveau groupe du CAD sur la gestion axée sur les résultats (au sein du groupe de travail sur l'efficacité de l'aide). Les présidents des banques multilatérales de développement qui doivent se réunir prochainement à Dubaï débattront de la création officielle d'un groupe de travail sur la gestion axée sur les résultats. Ceci encouragera les partenaires à participer à la préparation de la deuxième table ronde internationale sur les résultats qui sera organisée par les banques multilatérales de développement en collaboration avec le CAD/OCDE. Cette table ronde, qui se tiendra les 5 et 6 février 2004 à Marrakech, traitera des difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement dans le domaine de la gestion axée sur les résultats, ainsi que de la nécessité pour les organisations d'harmoniser leurs approches dans ce domaine au niveau des pays.

19. Si l'on constate aujourd'hui que l'on peut manifestement changer les choses au plan de l'efficacité du développement et de l'obtention de résultats dans les pays et que l'on a la volonté politique de le faire, le processus n'en est toutefois qu'à ses débuts. Il faudra pour que l'entreprise réussisse que tous les bailleurs de fonds et toutes les institutions et organisations continuent de faire preuve de volontarisme et d'appuyer

vigoureusement et durablement les actions menées. Je peux assurer le Comité de l'engagement et du soutien sans faille de la Banque.

Commerce

20. Les mesures à prendre pour offrir aux pays en développement de meilleurs débouchés commerciaux constituent un élément important des accords de Monterrey. L'échec de la réunion de Cancun montre à quel point les conseils de politique générale de la Banque, ses travaux analytiques et ses activités de sensibilisation sur les politiques commerciales propres à améliorer le sort des pauvres sont indispensables. Un « bon » accord à l'issue du cycle de Doha pourrait produire jusqu'à 520 milliards de dollars de revenus supplémentaires dans le monde, et les pays riches comme les pays pauvres y gagneraient. Un tel accord accélérerait la croissance dans les pays en développement et permettrait à quelque 140 millions de personnes d'échapper à la pauvreté d'ici à 2015. Pour y parvenir, il faudra des initiatives de la part de tous les pays.

21. En même temps, nous avons conscience que l'ajustement à un environnement commercial plus libéral imposera peut-être des coûts temporaires à certains des pays membres, par exemple du fait de la disparition progressive des régimes préférentiels, du manque à gagner en recettes douanières ou d'autres facteurs. La Banque se tient prête, avec le FMI, à aider les pays à faire face à ces coûts d'ajustement temporaires en collaborant avec eux pour analyser la nature et l'ampleur des ajustements nécessaires ; pour concevoir des réformes des politiques publiques et des institutions, ainsi que des programmes d'investissement, qui permettent de lever les obstacles à l'expansion du commerce et de gérer l'impact sur les catégories de la population affectées ; et le cas échéant, pour fournir ou aider à mobiliser les ressources financières nécessaires.

22. Réduire les obstacles au commerce n'est en soi pas suffisant pour réaliser les promesses de développement de Doha. Dans chaque pays, le commerce doit s'inscrire dans une stratégie d'ensemble qui inclut la politique macroéconomique, l'infrastructure, l'éducation et la santé, ainsi que la gouvernance basée sur l'obligation de rendre compte et sur la responsabilité. Citons, à titre d'exemple, une simple réforme des procédures douanières applicables aux importateurs et aux exportateurs. Les formalités portuaires et douanières pour le transport de marchandises, qui prennent en moyenne deux jours dans les pays riches, prennent deux ou trois fois plus de temps dans les pays en développement. Le fait de réduire d'un jour les délais de transit revient pratiquement à réduire les tarifs douaniers de 1 %. La Banque travaille à adapter les instruments existants et à concevoir de nouveaux programmes pour mettre des ressources à la disposition des pays qui réforment leur régime commercial et leurs institutions commerciales et pour aider à mettre en place l'infrastructure nécessaire à l'écoulement de la production. Les nouveaux prêts au renforcement des capacités commerciales ont doublé. Nous avons augmenté l'appui à la formation et à la recherche. Le cadre intégré d'assistance technique liée au commerce, appuyé par la Banque et par d'autres institutions internationales, attire des financements de plus en plus importants et entre dans la phase clé de la mise en œuvre.

Priorités sectorielles

23. À sa dernière réunion, le Comité a fait le point de ce qui avait déjà été fait et de ce que l'on pouvait faire encore pour intensifier les efforts déployés au plan mondial dans quatre domaines prioritaires pour les ODM liés à la fourniture des services — *Éducation pour tous*, *VIH/SIDA*, *Eau et assainissement* (abordé ci-dessous en tant qu'élément clé des activités d'infrastructure) et *Santé*. Dans chacun de ces domaines, des progrès ont été enregistrés ces derniers mois. Sur les 18 pays bénéficiant de l'Initiative accélérée d'éducation pour tous, dix ont des stratégies pour lesquelles des financements de bailleurs de fonds ont été approuvés ; les huit pays restants devraient obtenir cette approbation d'ici décembre. Les progrès au regard des critères de l'Initiative accélérée ont été variables dans les cinq pays qui comptent plus de la moitié des enfants non scolarisés du monde, le seul pays à avoir rempli tous les critères étant l'Inde. L'Initiative accélérée a permis de focaliser l'attention des responsables politiques sur l'enseignement primaire. L'adoption de repères transparents pour les politiques sectorielles et le suivi des résultats, en mettant l'accent sur l'achèvement d'une scolarité complète plutôt que sur l'inscription à l'école, a favorisé le dialogue et la responsabilisation au niveau des pays. Au Mozambique, par exemple, l'Initiative accélérée a donné un nouvel élan à l'action menée pour scolariser tous les enfants dans le primaire et pour surmonter les obstacles, en dépit du fait que le pays n'a pas encore reçu de financement au titre de l'initiative.

24. À ce jour, 208 millions de dollars de nouveaux engagements ont été mobilisés pour les sept premiers pays de l'Initiative accélérée, alors que les besoins sont estimés à 325 millions de dollars sur trois ans. Nous sommes donc encore loin de l'objectif de l'Initiative accélérée qui est de fournir un financement « soutenu et prévisible », de l'ampleur requise. Au demeurant, les sept premiers pays ne comptent que 3,5 millions des 115 millions d'enfants qui ne sont actuellement pas scolarisés. Des progrès ont été faits, mais l'harmonisation de l'aide des bailleurs de fonds et la réduction des coûts de transaction liés à la fourniture de l'aide continuent de poser des difficultés. La prochaine réunion des bailleurs de fonds à Oslo en novembre 2003 sera l'occasion de faire le point des avancées et de traiter de ces questions importantes. La Banque a accru son aide aux programmes renforcés d'éducation des pays, ses prêts en la matière étant passés de 728 millions de dollars pendant l'exercice 00 à 2,4 milliards de dollars pendant l'exercice 03.

25. Les engagements de la Banque et de l'IDA dans le domaine du VIH/SIDA ont rapidement augmenté, sous forme essentiellement d'appui aux programmes multi-pays de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique et dans les Caraïbes. Le portefeuille des opérations dans ce domaine totalise plus de 1,6 milliard de dollars, l'accent étant mis sur l'Afrique, les Caraïbes et d'autres régions où l'épidémie gagne du terrain. La Banque s'emploie à aider les pays à identifier et à surmonter les problèmes qui se posent au niveau de l'exécution et à alléger les obligations de présentation de rapports suivant des procédures multiples. Pour démultiplier son action et exploiter les synergies, la Banque continue de coopérer étroitement avec des partenaires tels qu'ONUSIDA, le Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme (GFTAM), des organismes bilatéraux, des fondations et le secteur privé. La Banque assure les fonctions d'administrateur du GFTAM, qui s'est engagé à fournir 1,5 milliard de dollars à l'appui

de plus de 150 programmes dans 92 pays. Dans le secteur de la santé, nous organiserons conjointement avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) un forum de haut niveau sur les ODM en matière de santé ; nous aidons des pays à mettre en application les conclusions du dernier Rapport sur le développement dans le monde au sujet de l'accès des pauvres aux services de santé de base ; et dans deux récents projets sur l'éradication de la polio, nous avons établi un nouveau mécanisme — susceptible d'avoir d'autres applications — dans lequel des dons provenant de sources extérieures (des dons privés en l'occurrence) servent à réduire le coût des crédits de l'IDA pour les emprunteurs, ce qui revient en définitive à convertir les crédits de l'IDA en dons.

26. Maintenant que nous appuyons les investissements dans ces secteurs prioritaires, nous comprenons mieux les avantages et les inconvénients des initiatives et des mécanismes de financement d'envergure mondiale qui visent des secteurs précis et sommes davantage en mesure de déterminer les domaines qui se prêtent le mieux à une telle approche. De l'avis général, chaque fois qu'il est fait appel à un mécanisme mondial, l'aide aux pays — comme dans le cas de l'Initiative accélérée d'éducation pour tous — doit être fermement ancrée dans un DSRP ou dans une stratégie similaire, prise en charge par le pays en question.

Plan d'action dans le domaine de l'infrastructure

27. À sa dernière réunion, le Comité s'est félicité de la volonté réitérée de la Banque d'appuyer davantage les activités d'infrastructure. Les interventions dans ce domaine, en particulier les prêts de la BIRD à l'infrastructure, s'étaient en effet ralenties au cours des dix dernières années. Pour traduire cette volonté dans les faits, la direction propose maintenant un plan concret (présenté en détail dans une note séparée), qui s'articule autour des éléments suivants :

- *Répondre à la demande des pays* en offrant un large choix de formules de prestation de services d'infrastructure par des opérateurs publics ou privés, en développant les activités dans ce domaine dans le cadre d'investissements tirés de notre réserve de projets, et en intégrant mieux l'infrastructure aux Stratégies d'aide-pays (CAS) et aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).
- *Reconstruire les bases de connaissances sectorielles* en améliorant et en étendant les études diagnostiques sur l'infrastructure conduites à l'échelon régional et à des fins de référence, en articulant mieux ces travaux sur les autres activités de diagnostic de la Banque mondiale, en renforçant l'impact des travaux analytiques réalisés dans le cadre des programmes mondiaux, et en établissant des bases de données sur le secteur de l'infrastructure en vue de mieux mesurer les résultats.
- *Maximiser l'effet de levier en utilisant les instruments existants et en en créant de nouveaux*, notamment en mettant en place de nouvelles activités et de nouveaux instruments qui permettent de répondre aux nouvelles demandes des clients, surtout à l'échelon infra-national, régional ou international, en recourant

d'avantage à des instruments d'atténuation des risques (y compris du risque de change), et en facilitant et en encourageant l'utilisation conjointe des instruments mis au point par le Groupe de la Banque mondiale.

28. *Eau.* À sa dernière réunion, le Comité a également demandé à la Banque d'étudier les moyens de mettre en oeuvre les recommandations formulées par le panel mondial sur le financement de l'infrastructure de l'eau dans son rapport de mars 2003. Ma réponse au président du panel en mai dernier entérinait les grandes lignes et les conclusions générales du rapport. Dans le cadre du plan d'action pour l'infrastructure, nous donnons suite aux recommandations adressées au Groupe de la Banque mondiale en proposant diverses formules de prestation de services d'infrastructure par le secteur public et le secteur privé, en investissant dans la mise au point de projets, en renforçant la coordination entre les bailleurs de fonds, en améliorant et en enrichissant les connaissances sectorielles, en prenant une part plus active au financement des entités infra-nationales, et en faisant davantage appel aux instruments d'atténuation des risques. Les détails du plan d'action pour l'infrastructure sont présentés dans une note séparée.

Aider les pays à absorber les chocs liés aux produits de base

29. Les événements récents ont montré une fois encore à quel point de nombreux pays en développement, notamment les pays les plus pauvres, sont vulnérables aux chocs provoqués par les variations des prix des produits de base. La Banque, consciente de ce problème depuis longtemps, s'emploie à rechercher des solutions au plan mondial, à l'échelle des pays et au niveau des petits producteurs. Au plan mondial, l'impact des politiques commerciales et des aides intérieures sur les marchés mondiaux des produits de base figure en bonne place dans les études analytiques de la Banque et dans les activités de sensibilisation qu'elle mène pour influencer sur les politiques des pays et obtenir que les pays en développement bénéficient pleinement des négociations en cours sur les échanges mondiaux. Au niveau macroéconomique national, la Banque a mis en place, il y a plusieurs années, des produits de gestion des risques dans le contexte des prêts de la BIRD. Afin d'aider les pays à faible revenu très endettés qui subissent des chocs macroéconomiques liés aux produits de base, nous continuons par ailleurs d'étudier les moyens d'éviter que le fardeau de la dette devienne insoutenable pendant les périodes de fluctuations défavorables des prix.

30. Au niveau microéconomique, la Banque intervient sur plusieurs fronts. Tout d'abord, sous l'égide du groupe de travail international sur la gestion des risques liés aux prix des produits de base, nous avons lancé une initiative pour permettre aux petits producteurs d'avoir accès aux instruments internationaux de gestion des risques et de se protéger ainsi contre les chutes de prix à court terme. Dans le cadre de cette initiative, qui en est maintenant au stade de l'exécution dans certains pays, des groupements de producteurs et des institutions financières rurales nouent des transactions de couverture des risques de prix d'envergure relativement modeste, tout en s'employant activement à transposer l'opération à plus grande échelle pour en faire bénéficier le plus grand nombre. La Banque s'intéresse par ailleurs à la mise au point de produits de gestion du risque météorologique dans les pays en développement. Plusieurs projets de ce type sont

maintenant en cours d'exécution : ils permettent à des groupements de producteurs et à des institutions financières rurales de souscrire des assurances contre le risque lié aux intempéries. Comme pour le projet de gestion des risques de prix, l'opération est de portée encore relativement limitée, mais elle offre de bonnes possibilités d'expansion. Dans les deux types de projets, le rôle de la Banque consiste à fournir une assistance technique ciblée et à renforcer les capacités des organisations locales de producteurs et des institutions financières rurales. L'assistance technique est fournie soit séparément soit dans le cadre d'une opération de prêt de la Banque mondiale. Nous appuyons également la mise au point d'instruments financiers pouvant être utilisés sur les marchés des produits de base, comme les reçus d'entrepôt, dans le cadre d'opérations de prêt et de projets d'assistance technique. Nos interventions aident par ailleurs certains pays à mettre en place des filets de sécurité et à fournir des aides temporaires aux ménages les plus vulnérables pour amortir les chocs dus aux fluctuations des marchés de produits de base. Enfin, notre appui au développement rural en général vise à favoriser la création d'emplois de rechange pour les producteurs de produits de base qui souhaitent diversifier leurs activités. Nous faisons actuellement le point de la stratégie suivie par la Banque pour aider les pays vulnérables aux chocs dans le secteur des produits de base, de manière à accroître l'efficacité de notre action.

Architecture financière

31. La Banque continue de participer activement aux efforts déployés à l'échelon mondial pour prévenir et résoudre les crises. À la fin juin, une centaine de pays avait participé, ou accepté de participer à brève échéance, à une évaluation du secteur financier dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) mené conjointement par la Banque et le FMI, et 432 RONC (rapport sur l'observation des normes et des codes) avaient été achevés pour 93 pays. Le PESF et l'initiative RONC ont fait l'objet d'un examen qui a pris fin à la réunion du printemps des Conseils de la Banque et du FMI. Des travaux sont maintenant en cours pour aligner les priorités des programmes de travail, assurer un suivi systématique et accroître l'aide au renforcement des capacités des clients. Dans le cadre de l'Initiative pour le renforcement et la réforme du secteur financier (FIRST), destinée à compléter ces efforts, l'engagement a été pris de verser plus de 55 millions de dollars pendant les quatre premières années et 12 projets ont déjà été menés à bien. La Banque participe également aux discussions de portée mondiale sur les clauses d'action collective (CAC) et sur l'idée d'un code de conduite auquel se soumettraient volontairement les États emprunteurs et les fournisseurs de financement aux marchés émergents. Enfin, en collaboration avec le FMI, nous renforçons notre capacité de conseil dans le domaine de la gestion de la dette publique et nous perfectionnons le cadre analytique d'évaluation de l'endettement tolérable. Ces travaux intéressent la prévention et la résolution des crises dans les pays à revenu intermédiaire, les pays à faible revenu et la mise en œuvre de l'Initiative PPTE.

32. ***Combattre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (CBC/CFT)***. La lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme reste un grave sujet de préoccupation pour les pays membres et un domaine dans lequel la Banque intensifie ses activités. Nous soumettrons l'année prochaine un

rapport sur les résultats du programme pilote Banque/FMI conçu pour évaluer les activités CBC/CFT, qui repose sur la méthodologie détaillée approuvée par les Conseils respectifs des deux institutions et adoptée par le GAFI, en vue de déterminer si les 40+8 recommandations du GAFI sont bien suivies. Jusqu'ici, dans le cadre du programme pilote de 12 mois, la Banque a procédé à 11 évaluations CBC/CFT de pays clients en utilisant la méthodologie détaillée, dans le contexte de missions PESF et/ou de demandes distinctes de RONC, et deux autres évaluations sont programmées dans les deux mois à venir. Nous nous servons de ces évaluations pour déterminer l'enchaînement des mesures à prendre concrètement pour renforcer les capacités internes, fournir une assistance technique ciblée et incorporer, le cas échéant, les questions CBC/CFT aux stratégies d'aide-pays (CAS) et aux programmes de prêt-pays. Depuis septembre 2001, la Banque et le FMI ont mis en œuvre 21 programmes d'assistance technique en organisant des ateliers et des séminaires régionaux et subrégionaux dans plus de 75 pays clients. En collaboration avec le FMI et d'autres partenaires, notamment le Programme mondial des Nations Unies sur le blanchiment des capitaux, le Comité du Conseil de sécurité des Nations Unies contre le terrorisme et les banques régionales de développement, nous avons mis l'accent sur le renforcement des capacités des autorités de surveillance financière et des unités de renseignement financier, ainsi que sur la formation d'évaluateurs mutuels pour les organismes régionaux de type GAFI (FSRB). *Le Guide de référence sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme* (établi conjointement par la Banque et le FMI et publié en avril 2003) réunit en un seul ouvrage toutes les informations de base sur les composantes d'un régime CBC/CFT efficace. Il définit une feuille de route pour le renforcement du cadre CBC/CFT en fonction du stade de développement des pays. Le Guide de référence a déjà été traduit en arabe, en espagnol, en français et en russe. Dans chaque région, la Banque a mis en place des programmes mondiaux de formation (Global Learning Dialogues) en matière de CBC/CFT à l'intention des responsables des politiques publiques et des institutions chargées de l'application des normes internationales. D'autre part, elle poursuit ses activités novatrices de recherche sur les systèmes informels de transfert de fonds, leurs liens avec le développement et les risques d'abus du secteur financier. Nous avons publié un rapport commun avec le FMI sur le système informel des hawalas et préparé une étude-cadre de pays qui sera examiné à la réunion des ministres des Finances de l'APEC et de leurs suppléants en septembre. Nous organisons en octobre, en partenariat avec le Royaume-Uni, une conférence mondiale sur les systèmes formels et informels d'envoi de fonds vus sous l'angle du développement. Nous continuons de mettre à jour la base de données internationale sur l'assistance technique, qui rassemble les demandes émanant des pays et les réponses des bailleurs de fonds et qui peut être consultée à partir du site web de la Banque.

Développement du secteur privé

33. Comme il a été reconnu à Monterrey, la mobilisation des investissements privés — nationaux et étrangers — en vue de créer des emplois productifs et des sources de revenus durables est essentielle au développement et à la réalisation des ODM. C'est pourquoi l'amélioration du climat de l'investissement est au cœur du programme d'aide du Groupe de la Banque mondiale. Dans ce contexte, nous avons procédé à des

évaluations du climat de l'investissement dans près de 40 pays en vue de faire entendre les préoccupations du secteur privé et de recenser les principaux obstacles à des investissements productifs. Nous avons également bâti une nouvelle base de données internationales en vue d'évaluer le coût des activités économiques (*Doing Business*) dans 130 pays, en identifiant les paramètres de base de la qualité des institutions et des réglementations régissant l'entrée des opérateurs sur le marché, l'activité des entreprises et l'insolvabilité des sociétés. Nos services consultatifs sur l'investissement étranger ont été offerts à plus de 100 pays. Ces activités ont suscité beaucoup d'intérêt auprès de nos partenaires et sont en passe d'être incorporées dans les DSRP et les CAS. Plus important encore, elles ont déjà conduit dans certains cas à des réformes qui ont donné des résultats concrets et mesurables.

Responsabilité sociale des entreprises. Le Groupe de la Banque mondiale – la SFI jouant à cet égard un rôle de premier plan – continue d'appuyer et d'encourager diverses initiatives émanant d'investisseurs du secteur privé pour améliorer la gouvernance et les pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises, de telle sorte qu'il y ait une plus grande convergence entre la recherche de la croissance économique et les objectifs généraux de développement. Une étape importante a été franchie dans ce domaine avec l'adoption des « principes de l'Équateur » par 14 des plus grandes banques internationales, qui se sont ainsi engagées à respecter les politiques environnementales et sociales du Groupe de la Banque dans leurs opérations de financement de projets. Nous sommes également prêts à participer, en tant que de besoin, à des initiatives conçues pour améliorer la transparence des recettes et la gouvernance, telles que l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI) lancée par le Royaume-Uni à la Conférence de Johannesburg sur le développement durable, en août 2002, ainsi qu'à la mise en œuvre des engagements souscrits au sommet du G-8 à Évian, en juin 2003, tels qu'ils figurent dans le plan d'action du G-8 pour la lutte contre la corruption et l'amélioration de la transparence. Une conclusion importante se dégage de l'examen des industries extractives effectué par la Banque, qui doit être achevé à la fin de l'année, à savoir que la bonne gouvernance est un préalable indispensable pour les pays dotés de ressources naturelles qui veulent tirer durablement avantage des recettes que ces ressources leur procurent.

35. **SFI.** Les réalisations de la SFI ont été nombreuses l'an dernier, dans un environnement très difficile. En dépit de la baisse des investissements directs étrangers et des flux de prêts bancaires, les nouveaux engagements de l'institution ont augmenté de 24 % pour atteindre un chiffre record de 3,85 milliards de dollars, et la situation s'est nettement améliorée sur le plan de la rentabilité, après les résultats de l'exercice précédent qui avaient été affectés par la crise argentine. Ces bons résultats s'expliquent certes par la forte augmentation des investissements en Russie et en Europe de l'Est — ce qui est un signe très positif pour cette région —, mais aussi par le fait que la SFI a su innover pour s'adapter aux circonstances très difficiles auxquelles ses clients et nos pays membres étaient confrontés. Je voudrais mentionner tout particulièrement les innovations dans le domaine prioritaire de l'infrastructure, où la baisse du niveau des investissements privés « traditionnels » est compensé par des initiatives telles que la combinaison de financements de la SFI et de l'IDA, des financements d'infrastructures municipales

pilotes et l'incorporation de crédits d'émissions de carbone dans les plans de financement. Ces trois formes de financement ont été utilisées pour la première fois dans des projets de la SFI au cours des 12 derniers mois. La Société doit appuyer l'accélération de la croissance en Afrique, mais c'est là une priorité qui continue de lui poser problème. La SFI a adopté récemment une nouvelle initiative stratégique pour l'Afrique qui devrait renforcer sa capacité à aider nos membres africains, en particulier dans le secteur des PME.

36. **AMGI.** Je tiens à remercier les 133 pays qui ont participé à l'augmentation du capital de l'AMGI. Il s'agit là d'un vote de confiance qui renforcera la capacité de l'Agence à appuyer des projets dans les pays IDA, dans les pays d'Afrique et dans les pays touchés par un conflit, des projets portant sur des PME et des projets entre pays en développement. J'invite instamment tous les pays qui ne l'ont pas fait à remplir dès que possible leurs engagements.

IV. FOURNIR UN APPUI À LA MESURE DES BESOINS DES PAYS

37. Si nous voulons aller de l'avant, nous devons aligner autant que possible l'appui fourni par le Groupe de la Banque mondiale sur les besoins et les programmes des pays. Il n'y a pas de solution toute faite en matière de développement. Dans les pays à faible revenu, nos interventions se fondent de plus en plus sur les DSRP et de solides progrès sont enregistrés dans le cadre de l'Initiative PPTE. Des rapports d'étape sur ces deux instruments seront présentés au Comité. En étroite concertation avec le FMI, nous étudions une stratégie évolutive à moyen terme qui permette au FMI d'intervenir dans les pays membres à faible revenu. Nous mettons en pratique, tout en l'enrichissant, la nouvelle approche que nous avons définie pour aider les pays à faible revenu en difficulté (LICUS). Dans les pays à revenu intermédiaire, nous poursuivons et mettons à profit l'approche qui a été examinée et entérinée par le Comité en avril 2001.

Pays à faible revenu

38. **Approche DSRP.** L'examen annuel par la Banque et le FMI des rapports d'exécution met en évidence des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre, ainsi que d'importants aspects à prendre en compte maintenant que nous avons entrepris d'étendre et d'approfondir le processus DSRP. On compte aujourd'hui 32 pays ayant des DSRP, dont 14 ont été achevés durant l'année écoulée. Sept pays ont déjà élaboré au moins un rapport d'avancement annuel. Vingt et un autres pays ont mis en marche le processus après avoir préparé des DSRP intérimaires. Les améliorations et les progrès obtenus sont démontrés dans les faits, alors que les tout récents DSRP s'inspirent des enseignements des DSRP antérieurs et que les pays relativement plus avancés dans le processus tirent les leçons de l'expérience. L'examen fait également apparaître de nouvelles tensions qui pourraient poser problème à l'avenir.

39. Il s'agit maintenant de relever plusieurs défis :

- Trouver le bon équilibre entre l'ambition et le réalisme dans la fixation des objectifs des DSRP, et relier plus explicitement les stratégies pour la réduction de la pauvreté aux objectifs à plus long terme que sont les ODM ;
- S'assurer que l'adhésion des autorités nationales s'étend à toutes les composantes concernées de l'administration et non pas seulement à l'équipe chargée de la préparation du DSRP ;
- Renforcer les capacités en matière de gestion des dépenses publiques et relier les DSRP aux budgets ;
- Mieux définir les priorités ;
- Améliorer dès que possible l'alignement et l'harmonisation des procédures des bailleurs de fonds applicables aux DSRP, en vue d'assurer la réussite de l'exécution.

40. **Initiative PPTE.** Sur les 38 pays admis en principe à bénéficier de l'Initiative PPTE, 27 ont atteint le point de décision et obtenu un allègement de leur dette et parmi ces 27 pays, huit ont atteint le point d'achèvement. Sur les 11 pays restants, beaucoup sortent d'un conflit et plusieurs ont des arriérés de longue date. D'après les prévisions, le coût global de l'Initiative sera à peu près identique à ce qui avait été prévu il y a un an. Les économies réalisées par les pays participants au titre du service de la dette, ainsi que le processus DSRP, ont contribué à une augmentation sensible des dépenses pour la lutte contre la pauvreté, et les chiffres montrent que, comme prévu, l'allègement de la dette est venu s'ajouter aux autres apports au titre de l'aide. La participation de créanciers bilatéraux non membres du club de Paris à l'Initiative s'est améliorée durant l'année écoulée, avec d'importants engagements de la Libye et de l'Inde. La participation des créanciers commerciaux reste faible, encore que la part de la dette qu'ils détiennent représente moins de 5 % du total. À l'avenir, nous accorderons une nouvelle attention à ce qu'il convient de faire pour aider les pays à maintenir un endettement tolérable alors qu'ils sortent du processus PPTE. Les services de la Banque et du FMI prépareront un document sur les questions à soumettre à l'attention des Conseils d'ici la fin de l'année.

41. **Pays à faible revenu en difficulté (LICUS).** Nous poursuivons les efforts ciblés tout spécialement sur le groupe de pays à faible revenu, dont beaucoup ont connu des conflits de longue date et dont les politiques publiques et la gouvernance laissent particulièrement à désirer, en vue de mettre en œuvre l'approche définie il y a un an. Les stratégies élaborées pour cinq d'entre eux ont été examinées par le Conseil et nous espérons soumettre à l'examen des administrateurs six autres stratégies dans l'année à venir. Nous progressons dans le sens d'une meilleure affectation des ressources humaines et financières aux activités concernant ces pays et de l'appui au renforcement des capacités à un stade précoce. Nous avons considérablement intensifié notre collaboration avec les partenaires de développement, notamment les organismes bilatéraux, le PNUD, le CAD/OCDE et le FMI, tant à l'échelon mondial qu'au niveau des pays.

42. **IDA.** L'IDA reste le principal guichet du Groupe de la Banque pour l'appui financier aux pays à faible revenu. D'ores et déjà, nous constatons que le recours accru aux dons, autorisé dans le cadre d'IDA-13, complète très utilement les opérations de prêt concessionnel qui constituent la base des opérations de l'IDA. Les Délégués se réuniront

en novembre pour l'examen à mi-parcours d'IDA-13 et traiteront d'un certain nombre de nouveaux problèmes importants qui se posent, notamment en ce qui concerne la recherche d'un consensus sur le financement du coût des dons. Je suis heureux que des représentants des emprunteurs participent maintenant aux réunions de l'IDA, ce qui permet de donner davantage voix au chapitre aux pays en développement dans la formulation des politiques de développement — et nous nous employons à renforcer le rôle de ces pays dans les processus de l'IDA. Nous prévoyons de commencer les négociations sur IDA-14 au début de 2004, et nous attendons avec intérêt de pouvoir travailler avec les gouvernements des pays membres, de sorte que l'IDA continue de jouer un rôle de premier plan dans l'aide au développement des pays les plus pauvres.

Pays à revenu intermédiaire et pays emprunteurs de la BIRD

43. Appuyer durablement le développement des pays à revenu intermédiaire qui bénéficient des prêts de la BIRD est un élément central de la mission de la Banque. Cet élément est également capital pour la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale et pour la réalisation des ODM, étant donné que plus de 70 % des pauvres du monde en développement (c'est-à-dire des personnes qui vivent avec moins de un dollar par jour) habitent dans ces pays. Nous poursuivons et nous enrichissons la stratégie d'appui du Groupe de la Banque en faveur des pays à revenu intermédiaire qui a été examinée et entérinée par le Comité à sa réunion d'avril 2001. Parmi les nouvelles considérations à prendre en compte dans la stratégie citons : la réduction des coûts non financiers et l'amélioration des délais de réponse pour les prêts à l'investissement ; la demande exprimée par les clients que la Banque accorde de nouveau des prêts à l'infrastructure et fournisse des concours additionnels pour financer la prévention des crises ; et la satisfaction des besoins des pays non-emprunteurs en matière de services dans le domaine du savoir. Les nouvelles actions que nous avons engagées pour développer nos prêts à l'investissement intéresseront tout particulièrement ces pays, de même que les efforts que nous continuons de déployer pour moderniser, simplifier et rationaliser nos procédures et réduire ainsi le coût de l'interaction avec la Banque. Le succès du cycle de Doha sera également particulièrement important pour les pays à revenu intermédiaire, dont beaucoup sont bien placés pour tirer parti de nouvelles opportunités d'exportation.

Évolution des instruments d'appui financier de la Banque et de l'IDA

44. Comme indiqué précédemment, nous avons mis en chantier un important programme pour simplifier les pratiques et les exigences de la Banque en matière de prêts à l'investissement, ce qui devrait permettre de réduire le coût de l'interaction avec l'institution pour les emprunteurs. Nous poursuivons le programme de modernisation des directives opérationnelles de la Banque applicables aux prêts à l'appui de réformes. Nous avons également fait le bilan des prêts programmatiques à l'ajustement qui ont été introduits en 1999 et qui visent à encourager l'appropriation par les pays des actions menées, à fournir un appui financier fiable aux programmes qui donnent de bons résultats et à s'adapter avec souplesse aux incertitudes inhérentes aux programmes de réforme à moyen terme. Nous en sommes encore aux débuts de l'application de cette approche, mais au vu des 42 premières opérations, il semble que nous sommes en passe d'atteindre

les objectifs. Les indicateurs de qualité et de coût dont on dispose vont dans le bon sens, et les informations en retour provenant des emprunteurs et du personnel sont dans l'ensemble positives : la formule semble bien convenir aux programmes de renforcement des capacités et de réformes institutionnelles transversales qui sont impulsés par les emprunteurs.

V. LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

Cohérence, coordination et coopération entre les organisations multilatérales

45. Comme le montre cette note, la Banque poursuit activement un programme de coopération accrue avec d'autres institutions multilatérales. Un tel programme est nécessaire compte tenu de la nature du défi posé par le développement. La coopération va au-delà de la traditionnelle collaboration entre la Banque et le FMI et les autres banques multilatérales de développement. Une étroite coopération existe maintenant avec l'OMC, les Nations Unies et les organismes des Nations Unies, le Comité d'aide au développement de l'OCDE et l'OCDE elle-même qui, comme la Banque, traite d'une multiplicité de questions sectorielles et structurelles liées aux politiques économiques et sociales. Nous mettons en place de nouvelles dispositions avec le Conseil en vue de suivre ces efforts de coordination, et nous rendrons régulièrement compte à ce sujet dans le cadre des futurs rapports sur le suivi mondial.

Renforcer la voix et la participation des pays en développement et des pays en transition

46. Comme l'a demandé le Comité à sa dernière réunion, les progrès accomplis dans ce domaine depuis avril font l'objet d'un rapport des administrateurs de la Banque — et d'un rapport distinct des administrateurs du FMI. Au niveau institutionnel, d'importantes avancées ont été réalisées ces dernières années en ce qui concerne la participation des pays en développement et en transition à la formulation des stratégies d'aide-pays et des stratégies pour la réduction de la pauvreté. De même, nous avons bien progressé dans le sens d'une plus grande transparence des opérations, d'une diversité accrue du personnel et de la décentralisation des opérations afin de nous rapprocher de nos clients. Tout ceci contribue à renforcer la voix des pays en développement et en transition. Le rapport du Conseil de la Banque traite d'un éventail de questions plus restreint. Alors que certaines, parmi les plus difficiles, n'ont pas encore trouvé de réponse, je suis heureux que les deux Conseils aient pu progresser de manière significative sur diverses options qui permettraient de renforcer les capacités des représentants des pays en développement et en transition dans les deux institutions. Je relève également que certains changements affectant le nombre de voix n'exigent pas de nouvelle décision des Gouverneurs — par exemple, les pays en développement qui n'ont pas encore souscrit intégralement la part de capital qui leur est allouée peuvent le faire. Comme je l'ai indiqué à la dernière réunion du Comité, si ces questions doivent certes être tranchées par les actionnaires, je pense pour ma part que nous devrions être prêts à examiner sérieusement toutes les

options qui donneraient plus de poids dans nos institutions aux pays qui ont particulièrement intérêt à ce qu'elles fonctionnent bien.

CONCLUSION

47. Alors que nous nous efforçons de mettre en application le consensus de Monterrey et d'atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire, je pense que nous sommes parvenus à une convergence de vues qui offre une occasion exceptionnelle de mener à bien notre entreprise. Le consensus se précise non seulement sur le cadre général mais aussi sur ce qu'il y a lieu de faire sur le terrain — pour les pays en développement, les pays développés et les institutions internationales. J'espère que nos délibérations à Dubaï contribueront à renforcer cette dynamique et à donner un nouvel élan à notre action de lutte contre la pauvreté.